NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

Distr.
GENERALE

T/PET.3/128
13 octobre 1960

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. FRANCOIS RUKEBA, PRESIDENT DE L'UNION NATIONALE RUANDAISE (UNAR) A BUKAVU, REPUBLIQUE DU CONGO CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

RUKEBA François
Président de l'UNION NATIONALE RUANDAISE
C/o Monsieur MUNYAKAZI Simon
B.P. 874
B U K A V U - REPUBLIQUE DU CONGO.

Usumbura, le 30 août 1960

Monsieur le Président du Conseil de Sécurité
des Nations Unies
à
N E W - Y O R K

Monsieur le Président,

Subsidiairement aux nombreuses pétitions se rapportant à la situation politique catastrophique du Ruanda-Urundi depuis déjà dix mois plutôt croissante qu'améliorée, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil de tutelle auquel s'adressaient lesdites pétitions ne nous a rendu satisfaction d'aucune manière malgré les promesses faites par la mission d'enquête de mars 1960 témoin oculaire de l'oppression gouvernementale belge sur le peuple ruandais.

Lors du départ de la mission d'enquête comme à leur présence, nous n'avons cessé de déclarer sans réserve le caractère de gravité que constitue la politique belge dans nos territoires sous tutelle, en particulier la suppression expresse et purement cruelle des vies humaines en nombre considérable régulier par les militaires belges en personne, tandis que l'autorité administrante pour qu'on ne le sache informe mensongèrement l'opinion mondiale qu'il s'agit de la lutte hutu contre tutsi s'entretuant eux-mêmes.

Le rôle le plus important d'assurer l'ordre public que le gouvernement tutélaire est appelé à jouer n'étant plus respecté, d'ailleurs de commun accord avec le Conseil de tutelle, nous regrettons puisque nulle intervention n'a été prêtée à notre recours, nous nous faisons à présent le devoir d'implorer un pressant secours au Conseil de Sécurité. A côté de la politique belge, selon laquelle les troubles accentués au Ruanda, notre indépendance devait se prolonger le plus loin possible après avoir conclu au préalable des négociations hautement favorables à la Belgique grâce à certaines personnes ruandaises à l'intérêt individuel, nous souffrons plus dangereusement encore de la colère due aux événements récents du Congo voisin.

A cet effet, tout ruandais ne possédant pas la carte des partis gouvernementaux "Parmehutu, Aprosoma" perd ipso facto le droit humain sous peine d'être alternativement fusillé, incarcéré, relégué, rendu incapable par les coups quasi mortels des soldats belges, tandis que le pillage ou la saisie des biens, l'incendie de maisons sont très couramment adaptés à la mode, les prisonniers politiques et les personnes mises à la résidence surveillée, membres principaux de l'UNAR aux cachots depuis déjà plus de trois mois, inculpés d'avoir lancé un télégramme véridique de recours à l'O.N.U. sont transférés dans une île en territoire de Ruhengeri où fourmillent les moustiques les plus vénimeux et règne un froid terrible, perçant la chair humaine jusqu'à la moelle des os à fortiori celle des prisonniers dépourvus de vêtements nécessaires au pareil climat ainsi c'est la mort indirectement préparée pour les meilleurs éléments du pays.

Nous sommes plus particulièrement inquiets de la position prise par les militaires belges en quantité énorme placés à toutes les frontières du Ruanda-Urundi armés au maximum en préparation d'une guerre contre l'ex-Congo belge. C'est pourquoi tous les para-commandos belges retirés de la République du Congo par les troupes O.N.U. se dirigent sur nos Territoires du matin au soir.

Nous savons de sources sûres que de telles mesures sont non seulement prises pour attaquer le Congo, mais aussi pour mener obstacle à toute puissance qui pourrait nous venir en aide et pour tuer tout ressortissant du Ruanda-Urundi portant atteinte à la sûreté du gouvernement belge, c'est-à-dire celui qui s'oppose à la politique belge.

/...

Il y a une semaine que deux cents personnes dans la région du Mayaga en Territoire de Nyanza ont été tuées à coups de mitrailleuses à moins de dix minutes rien que pour épouvanter le peuple.

De ce qui précède, nous vous exprimons notre nette opposition contre la présence des soldats belges et l'organisation d'une guerre de tendance mondiale dans notre pays. Nous prévoyons la paix mondiale compromise par la Belgique dans un avenir très proche, ainsi l'intervention d'une puissance s'avère absolument urgente et nécessaire.

Les conventions de tutelle négociées entre la Belgique et les Nations Unies ayant perdu leur valeur spécialement au point de vue du droit de l'homme par l'entente du tuteur avec le Conseil de tutelle précisément nous prions en revanche le Conseil de Sécurité de vouloir bien nous apporter promptement une aide efficace par les faits en suite.

1) Nous voudrions que l'agression des soldats belges soit suspendue d'urgence par l'envoi immédiat des militaires internationaux en remplacement de ces premiers qui armés jusqu'aux dents abattent nos compatriotes comme des bêtes en nombre éblouissant, violent méchamment des femmes et filles même pubelles, incendient ou font incendier nos habitations en breve, ils torturent sans pitié le Ruanda.

Nous estimons très nécessaire cette mesure, sans laquelle nous nous verrons obligés de faire intervenir une des puissances mondiales dans un bref délai qui nous serait parvenue avant que nous ne connaissions tant de dégâts si nous n'avions pas eu trop de confiance au Conseil de tutelle, ou si nous ne comptions sur le Conseil de Sécurité.

Pour être efficaces, les militaires internationaux sollicités seraient mis à la disposition du Mwami KEGERI V et dépendraient directement de lui.

2) Nous demandons que le gouvernement belge responsable des troubles se charge du dédommagement de votre pays pour les ruandais fusillés, réfugiés ou emprisonnés innocemment, les veuves et orphelins, les biens pillés ou confisqués; à défaut de ce dédommagement et de l'amnistie générale pour les prisonniers politiques, nous prions le Conseil de Sécurité de vouloir bien envisager la plainte de notre part contre la Belgique au tribunal international après avoir accédé à l'Indépendance. La famine causée par les mêmes troubles étant en voie de menaces, il s'avère

/...

strictement nécessaire de faire prendre des précautions de toute urgence l'autorité administrante afin d'éviter cette calamité redoutable au moment opportun.

Nous sollicitons également au Conseil de Sécurité de nous envoyer une mission spéciale en vue d'examiner la situation politique en cause et de porter une aide financière à nos veuves et orphelins en attendant la réalisation du dédommagement ou le jugement du tribunal international. Au cas où l'aide financière serait possible, nous aimerions pour l'intérêt des veuves et orphelins que les fonds soient versés à S.M. le Mwami KIGERI V afin d'assurer la distribution honnête et équitable.

Nous terminons en insistant une fois de plus avec confiance et vifs remerciements sur l'envoi urgent des militaires internationaux. C'est le plus important secours qu'il convient de nous apporter en premier lieu.

Daignez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

les prisonniers politiques

Le Président de l'Union nationale ruandaise

Signé : Rukeba François

Mbayiha Joseph (signé : illisible)
Sekamana François "
Muhama Fabien "
Muyaga Vianey "

Mahame Siméon (signé : illisible)
Shumbusha Boniface "
Munyurwa Paul "
Biyange Jean "